

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27778**

Intitulé

Orthopédiste-orthésiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Syndicat national de l'orthopédie française (SNOF)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président du SNOF

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331s préparation, analyse médicale, appareillage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sur prescription médicale, le technicien supérieur orthopédiste orthésiste conçoit, réalise et applique des appareillages destinés à soulager des affections liées aux pathologies osseuses, articulaires et musculaires du rachis et des membres, mais aussi aux pathologies viscérales et circulatoires.

1° Domaine professionnel

- Exercice professionnel et réglementation

- Orthèse de main

- Ceintures et corsets orthopédiques

- Bandages herniaires

- Contentions veineuses

- Semelles orthopédiques

- Appareils divers

2° Domaine transversal

- Gestion

- Communication

Les capacités attestées concernent :

- l'identification des pathologies

- l'identification des besoins des personnes en matière d'orthèses

- la prise de mesure,

- la sélection de l'appareillage en fonction des besoins et des pathologies identifiés

- la conception et réalisation (fabrication) de l'appareillage

- la gestion d'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien supérieur orthopédiste orthésiste exerce dans : - des petites entreprises mais peut aussi être responsable ou collaborateur dans le cadre d'entreprises plus développées

- des officines de pharmacie

- des laboratoires et fabricants d'orthèse

- le secteur hospitalier.

Type d'emplois accessibles : technicien supérieur orthopédiste orthésiste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1411 : Prothèses et orthèses

Réglementation d'activités :

Décret 2005-988 du 10 août 2005 relatif aux professions de prothésistes et d'orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) : Les prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes malades ou atteintes d'un handicap comprennent les professions suivantes : « 1. Les orthoprothésistes ;

« 2. Les podo-orthésistes ;

« 3. Les ocularistes ;

« 4. Les épithésistes ;

« 5. Les orthopédistes-orthésistes.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. Contrôle continu par notation de l'évolution des connaissances sur le plan théorique et en pratique technique

2. Un examen final composé :

• d'épreuves pratiques en atelier

• d'épreuves écrites,

• d'épreuves orales.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Président du Syndicat National de l'Orthopédie Française ou son représentant - Des Orthopédistes Orthésistes (chefs d'entreprises ou non)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	IDEM
En contrat de professionnalisation	X	IDEM
Par candidature individuelle	X	IDEM
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	IDEM

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Orthopédiste-orthésiste" avec effet au 9 décembre 2015, jusqu'au 03 mars 2020.

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien supérieur orthopédiste orthésiste" avec effet au 05 mars 2011, jusqu'au 9 décembre 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 30 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Extension de l'homologation sur les sites de Poissy et de Castres. Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 2 janvier 1984 publié au Journal Officiel du 29 janvier 1984 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de technicien bandagiste orthopédiste'.

Arrêté du 21 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur orthopédiste orthésiste'.

Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 09 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de technicien supérieur bandagiste orthopédiste'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une moyenne de 35 bénéficiaires du titre chaque année.

Autres sources d'information :

SNOF

Lieu(x) de certification :

Syndicat national de l'orthopédie française (SNOF) : Bourgogne Franche-Comté - Saône-et-Loire (71) [CHAGNY]

SYNDICAT NATIONAL DE L'ORTHOPEDIE FRANCAISE

5, rue de Presles

71150 Chagny

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institution MONGAZON - 1, rue du Colombier - BP 13 624 - 49 036 ANGERS cedex 01

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Certificat de technicien bandagiste orthopédiste (Arrêté du 02 janvier 1984 publié au Journal Officiel du 29 janvier 1984)

- Certificat de technicien supérieur bandagiste orthopédiste (Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 09 décembre 1993)

Certification précédente : Technicien supérieur orthopédiste orthésiste